

HISTOIRES DE PARENTS

ÊTRE PARENT C'EST TOUJOURS UNE HISTOIRE

En tant que professionnel, orienter les parents qui vivent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants vers le soutien le plus approprié... ce n'est pas facile!

Quel professionnel n'a jamais rencontré des parents ayant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants et constaté une situation familiale fragilisée, sans qu'une mesure protectrice ne soit pour autant nécessaire?

De quelle manière intervenir afin de prévenir la détérioration de la situation? Comment accompagner ces familles et vers qui les orienter?

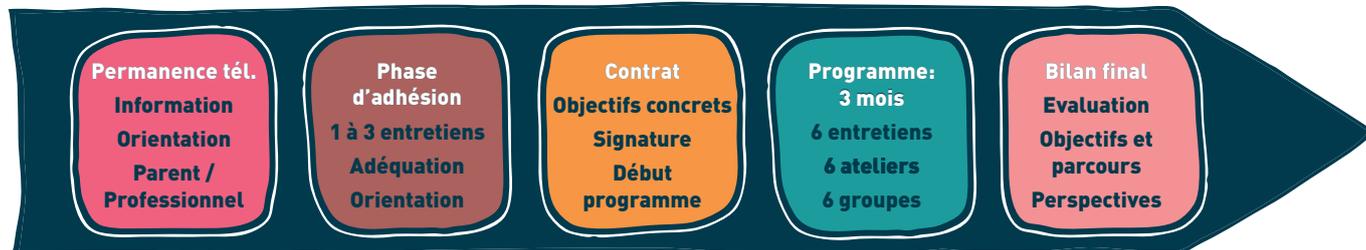
Histoires de PARENTS est une ressource possible pour les professionnels confrontés à ces questionnements.

Conçue et développée par la Fondation Jeunesse et Familles, à la demande du Service de protection de la jeunesse (SPJ), la prestation d'Histoires de PARENTS contribue à compléter les outils à disposition des parents et des professionnels de l'enfance.

Histoires de PARENTS est un dispositif de soutien à l'action éducative parentale situé dans le domaine de la prévention socio-éducative secondaire. Dans le canton de Vaud, la volonté politique de développer le travail de prévention de la mise en danger des enfants est ancrée dans la révision de la Loi sur la Protection des Mineurs du 1er janvier 2011.

L'objectif consiste à soutenir et renforcer la capacité de réponse parentale. Il s'agit de favoriser le changement et l'évolution des actions éducatives. Le dispositif vise le bien-être de l'enfant en s'adressant directement aux parents.

Cette prestation gratuite est destinée aux familles avec au moins un enfant entre 3 et 14 ans et n'ayant pas de suivi au SPJ. Elle est assurée sur l'ensemble du canton par une équipe d'intervenants composée d'éducateurs sociaux, de pédagogues et de formateurs d'adultes.



Permanence tél.
Information
Orientation
Parent /
Professionnel

Phase
d'adhésion
1 à 3 entretiens
Adéquation
Orientation

Contrat
Objectifs concrets
Signature
Début
programme

Programme:
3 mois
6 entretiens
6 ateliers
6 groupes

Bilan final
Evaluation
Objectifs et
parcours
Perspectives

La permanence: 0848 044 444

Le numéro de la permanence téléphonique permet l'accès à la prestation. Même orienté par un professionnel, **c'est le parent qui contacte Histoires de PARENTS.**

La permanence répond également aux professionnels pour vérifier l'adéquation d'une orientation ou simplement pour échanger, réfléchir ensemble autour d'une situation, **sans dévoiler l'identité de la famille.**

La phase d'adhésion ou de réorientation

Si le parent le souhaite, suite à ce premier contact, un intervenant d'Histoires de PARENTS se rend au domicile de la famille dans les 10 jours suivants. **Cette phase comprend 1 à 3 entretiens afin de mettre en évidence les ressources et les besoins des parents concernés. Il s'agit de s'assurer de l'adéquation de la prestation pour leur situation ou de les réorienter vers des ressources plus appropriées.** Les parents pour qui la prestation est adéquate s'acheminent alors vers la signature du contrat. Parfois même, le travail autour de la demande et des besoins permet au parent une prise de conscience et une réassurance qui, à ses yeux, s'avèrent suffisantes.

Le contrat

Le programme commence avec la rédaction du contrat de participation: il comprend les objectifs que le parent se fixe.

Leur définition est élaborée de manière commune. Le parent est responsable du choix et du contenu des objectifs. L'intervenant quant à lui est attentif à leur formulation et veille à ce qu'ils soient centrés sur le parent et suffisamment concrets pour être évaluable. Le contrat précise la démarche du programme. Il est signé par les deux parties.

Le programme sur 3 mois

Il comprend **trois modalités complémentaires:**

- 1. des entretiens individuels ou familiaux à domicile;**
- 2. des ateliers thématiques;**
- 3. des groupes d'analyse des pratiques parentales (GAPP).**

Les collectifs (groupes et ateliers) ont lieu chaque semaine dans plusieurs villes du canton. Ils sont complétés par les entretiens à domicile environ tous les quinze jours.

L'axe de travail principal est toujours l'action éducative quotidienne. Tantôt il s'agit d'explicitier une situation concrète vécue entre l'enfant et le parent. Tantôt il s'agit d'accompagner le parent dans l'élaboration, parfois écrite, d'une intervention nouvelle auprès de son enfant sur la base des pistes proposées dans les ateliers thématiques.

Le bilan final

Lors du dernier entretien, **le parent et l'intervenant procèdent à une appréciation qui porte principalement sur le processus et l'atteinte des objectifs.** C'est également le temps de réfléchir aux perspectives (p.ex. une orientation vers d'autres prestations).

